



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.





Certifié selon le programme JTI et CWA 17493:2019 par BNA - Accrédité par le SOAC selon ISO/IEC 17065:2012.

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Afrique de l'Ouest



SIMERA CORPORATION

GALA DES ENTREPRENEURS
EDITION 4

21 MARS 2026

HÔTEL SAKAKAWA
(LOMÉ-TOGO)

Thème

OSER GRANDIR

PROGRAMME

- Dîner d'affaires
- Conférence débat
- Réseautage • Distinctions
- Partage d'expériences
- Expositions & ventes

PASS

- Pass : 50 000 FCFA / VIP : 100 000 FCFA
- Pack Entreprise : 450 000 FCFA

20% DE RÉDUCTION SUR TOUS LES TICKETS JUSQU'AU 20 FÉVRIER 2026



(+228) 91 87 57 77 simeracorporation@gmail.com Gala des Entrepreneurs

MARCHÉS PUBLICS



ARCOP tranche sur la dénonciation visant l'ANIAC P.4

PIB NOMINAL



Le Togo franchit le seuil symbolique des 6 000 milliards de francs P.2

Gala des Entrepreneurs 2026

Page 3



Bonnes fêtes

De fin d'année

Ni d'être plus sage, d'être Vautin.

superamco | **Ramco** | **LG**

Les courses faciles

Faites vos courses en toute facilité!

+228 22 22 19 40 sav@ramco.tg







PIB nominal

Le Togo franchit le seuil symbolique des 6 000 milliards de francs

(TOGODAILYNEWS) – Le Togo dépasse un cap économique à forte portée symbolique : son produit intérieur brut nominal a dépassé la barre des 6 000 milliards de francs. Au-delà du chiffre, c'est une étape qui traduit une dynamique de croissance soutenue et qui invite à une lecture plus fine des transformations en cours dans l'économie nationale, ainsi que de leurs implications concrètes pour plus de 8 millions d'habitants.

Le PIB nominal représente la valeur totale des biens et services produits à l'intérieur d'un pays sur une période donnée, exprimée aux prix courants. Contrairement au PIB réel, il ne prend pas en compte l'inflation. Il donne ainsi une photographie immédiate de la taille de l'économie, de sa capacité de production et du volume global de richesses créées à un moment précis. Franchir le seuil des 6 000 milliards de francs CFA signifie donc que l'économie togolaise a atteint une masse qui la place dans une nouvelle dimension, tant en termes de visibilité que de crédibilité. Cette progression du PIB no-

minal est le reflet de plusieurs facteurs conjugués.

Elle traduit d'abord l'effet cumulé des réformes structurelles engagées ces dernières années, de la modernisation de l'administration économique et de l'amélioration du climat des affaires.

Elle témoigne aussi de la vitalité de secteurs clés tels que les services, le commerce, la logistique portuaire, l'agriculture en mutation et les infrastructures, qui contribuent de manière croissante à la richesse nationale.

Élargissement de l'assiette économique

Pour l'État, un PIB nominal en hausse élargit mécaniquement l'assiette économique.

Il renforce la capacité de mobilisation des ressources internes, améliore la soutenabilité des finances publiques et offre des marges de manœuvre accrues pour investir dans les priorités nationales. C'est là que l'éducation, la santé, l'énergie, la protection sociale, l'aménagement du territoire peuvent bénéficier d'un socle économique plus solide, à condition que la croissance soit accompagnée d'une gouvernance rigoureuse et d'une allocation efficace des ressources, et c'est bien le cas au Togo.

Pour les populations, cette

évolution n'est pas qu'une donnée macroéconomique abstraite. Elle porte en elle la promesse d'opportunités nouvelles. Une économie plus grande et plus diversifiée est en mesure de créer davantage d'emplois, de soutenir l'entrepreneuriat et de favoriser l'émergence d'une classe moyenne plus large. Rapporté à la population, le PIB nominal donne également une indication sur l'amélioration potentielle du revenu moyen, même si la question de la répartition équitable des richesses demeure centrale. Le franchissement de ce seuil symbolique envoie aussi un signal fort aux partenaires

internationaux et aux investisseurs. Il confirme que le Togo s'inscrit dans une trajectoire de consolidation économique, capable d'attirer des capitaux, de nouer des partenariats structurants et de jouer un rôle accru dans les échanges régionaux.

Toutefois, la portée réelle de ce progrès se mesurera à sa capacité à transformer la croissance nominale en bien-être tangible. L'enjeu est désormais de faire en sorte que l'augmentation de la richesse nationale se traduise par une amélioration sensible des conditions de vie, une réduction des inégalités et un renforcement du capital humain. C'est à cette condition que le PIB nominal, au-delà des 6 000 milliards de francs, deviendra un véritable levier de prospérité partagée. Autrement dit, ce seuil franchi marque une étape, un point d'appui à partir duquel le Togo est appelé à approfondir ses réformes, à consolider ses acquis et à inscrire durablement la croissance économique au service de ses habitants.



Commerce extérieur

Phosphates et cacao en tête des exportations au troisième trimestre 2025

Au troisième trimestre 2025, les exportations togolaises ont atteint 259,3 milliards FCFA, pour un volume global de 1,21 million de tonnes. Les dix premiers produits représentent à eux seuls 65,1 % de la valeur totale, confirmant la forte concentration des ventes extérieures autour de quelques filières stratégiques.

Bernard AFAWOUBO

En tête, les phosphates naturels (calcium, aluminocalciques et craies phosphatées) s'imposent largement avec 56,3 milliards FCFA et plus de 547 000 tonnes exportées, soit 21,7

% des recettes. Le cacao brut ou torréfié suit avec 21,8 milliards FCFA (8,4 %), devant les clinkers de ciment (15,6 milliards FCFA, 6 %).

Les tourteaux de soja (13,9 milliards FCFA), les produits pétroliers raffinés (12,8



milliards FCFA) et les articles plastiques (12,1 milliards FCFA) complètent le top 6. Figurent également dans ce classement les motocycles (11,2 milliards FCFA), les produits de

beauté (10,5 milliards FCFA), l'huile de palme raffinée (8,1 milliards FCFA) et les articles capillaires (6,4 milliards FCFA). À l'importation, la structure est dominée par les produits

pétroliers raffinés, premier poste avec 89,9 milliards FCFA et 210 000 tonnes, soit 17,6 % des achats extérieurs. Les véhicules pour le transport de personnes arrivent en deuxième position (19,9 milliards FCFA, 3,9 %), suivis des médicaments conditionnés (18,0 milliards FCFA, 3,5 %).

Cette configuration illustre la dépendance persistante du commerce extérieur aux matières premières, mais aussi la montée en puissance de produits manufacturés et de consommation courante. Elle souligne par ailleurs l'importance stratégique des hydrocarbures dans la balance commerciale, tant à l'export qu'à l'import.

ECO & FINANCES
 Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecofinances.infos@gmail.com
 REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
 Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES
 N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054
 Site web: www.ecoetfinances.com
 Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan
 derrière l'école cour lumière
 Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
 00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
 00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
 Patience SALLAH
 Yves ATCHANOUVI
 Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
 91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
 Tirage: 3000

Gala des Entrepreneurs 2026

Lomé abritera, le 21 Mars 2026 à l'Hôtel Sarakawa, la 4ème édition du Gala des Entrepreneurs, la grande rencontre annuelle des entrepreneurs, un rendez-vous d'affaires et de réseautage qui accueille près de 500 entrepreneurs, décideurs, investisseurs et porteurs de projets autour d'un dîner.

Positionné comme un cadre d'échanges économiques et de réseautage, le Gala des Entrepreneurs vise à favoriser les opportunités de collaboration, le partage d'expériences et la mise en relation entre acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial. Cette rencontre se veut également un espace de valorisation des initiatives innovantes et des parcours entrepreneuriaux à fort impact.

La soirée sera marquée par un dîner d'affaires, une conférence débat, des sessions de réseautage, des distinctions honorifiques, des partages d'expériences ainsi que des expositions et ventes. L'ensemble des activités se déroulera dans une atmosphère professionnelle propice aux échanges stratégiques.

Organisé par Simera Corporation, le Gala des Entrepreneurs s'impose ainsi comme un rendez-vous majeur pour les acteurs économiques désireux d'élargir leur réseau et de saisir de nouvelles opportunités d'affaires.

L'événement est prévu pour le 21 Mars 2026 à l'Hôtel Sarakawa de Lomé, à partir de 20h GMT.

Les tickets sont à 50.000 FCFA, les VIP à 100.000 FCFA et le Pack Entreprise à 450.000 FCFA.

Pour toutes informations



ou réservations de tickets, « Gala des Entrepreneurs veuillez contacter le : Rencontrer, Réseauter et (+228) 91 87 57 77 Innover ! »

Microfinance

Au Togo, les crédits ont rebondi à la hausse au troisième trimestre 2025

(Togo First) - A fin septembre 2025, l'encours des crédits accordés par les institutions de microfinance togolaises a augmenté de 8,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 2,4 %.

Cette évolution de l'encours des crédits marque d'ailleurs un redressement, après un trimestre précédent (le 2^e trimestre 2025) plus terne, marqué par un recul de 7 milliards FCFA, sur fond de baisse trimestrielle de 1,9 %. L'encours des crédits accordés par les institutions de microfinance togolaises a ainsi renoué avec la croissance au Togo.

C'est ce qui ressort des récentes données de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui indiquent que ces acteurs ont enregistré, dans le pays, une progression simultanée des dépôts et des crédits.

Épargne en hausse

Justement, sur le segment de l'épargne, l'encours des dépôts collectés par les institutions togolaises de microfinance a, pour sa part, progressé de 12,1 milliards de FCFA sur le trimestre, soit une hausse de

2,7 %.

Cette évolution place le Togo parmi les pays contributeurs à la croissance régionale des dépôts, derrière le Sénégal et la Côte d'Ivoire, mais devant le Mali et le Niger. À l'échelle de l'UMOA, l'encours total des dépôts s'établit à 2 731,6 milliards de FCFA à fin septembre 2025, en hausse de 11,1 % sur un an.

Globalement, notons qu'au Togo, la collecte de dépôts par les institutions de microfinance est restée solide entre le deuxième et le troisième trimestre 2025, sur fond de stabilité. En effet, après une hausse de 11,9 milliards FCFA au deuxième trimestre, soit +2,7 %, les dépôts ont progressé de 12,1 milliards FCFA au troisième trimestre, correspondant au même rythme de croissance. Cette stabilité marque du reste une dynamique d'épargne soutenue, malgré un contexte régional contrasté.

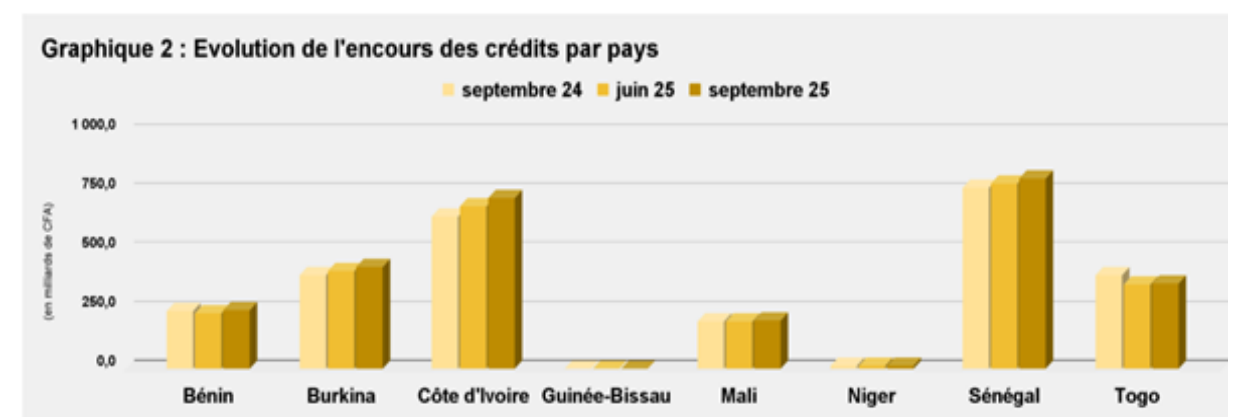
Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte où les acteurs



de la microfinance jouent un rôle central dans l'accès aux services financiers pour une part importante de la population

économiques. Toutefois, les montants moyens restent modestes, avec des dépôts et des crédits par client inférieurs

En parallèle, la question du risque de crédit demeure présente. À fin septembre 2025, une institution de microfinance



Source : BCEAO

naionale, notamment dans le financement des ménages et des petites activités

à 140 000 FCFA au niveau régional, selon l'institution d'émission.

togolaise est placée sous administration provisoire.

Marchés publics

ARCOP tranche sur la dénonciation visant l'ANIAC

L'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a rendu publique sa décision concernant une dénonciation anonyme liée à l'appel d'offres ouvert n°01/PR-ANIAC du 8 novembre 2024. Ce marché portait sur les travaux d'aménagement du site d'Ahodomon — clôture, forage, équipements de superstructure et haie vive. Si la plupart des accusations ont été jugées infondées, l'organe de régulation a néanmoins relevé une violation claire des délais de publicité imposés par la réglementation.

Bernard AFAWOUBO

Saisie le 31 mars 2025, l'ARCOP a examiné les accusations d'un dénonciateur anonyme pointant de nombreuses irrégularités dans la procédure menée par l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC). Parmi elles : disqualification jugée abusive de certains soumissionnaires, contestation de la validité des quitus sociaux et modification arbitraire de leur durée de validité. Des critiques visaient également l'attribution des lots n°1 et n°2, accusant l'ANIAC d'avoir agi en contradiction avec les avis de la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNC-CP).

Les sous-détails de prix, point sensible

Le dénonciateur affirmait que l'ANIAC avait exigé des sous-détails de prix après l'évaluation des offres, dans le but de disqualifier certains candidats. L'enquête a toutefois montré que ces documents avaient été sollicités dès décembre 2024, avant la transmission du rapport d'évaluation à la DNC-CP. L'ARCOP a conclu que leur examen constituait une étape normale et essentielle pour vérifier la viabilité économique des offres, écartant ainsi toute accusation de manipulation.

Corrections dans l'attribution des lots

Concernant le lot n°1, l'en-

treprise VECO avait initialement été retenue malgré un avis défavorable de la DNCCP. Après réévaluation, le marché a finalement été attribué à UET, VECO étant écartée pour non-conformité. Pour le lot n°2, la contestation portait sur l'éviction d'EFFICIENCE BTP et du GROUPE DIODJI au profit de NGC-BTP. L'ARCOP a rappelé que le Code des marchés publics autorise le rejet des offres anormalement basses, confirmant la légalité de la décision. Cette position avait d'ailleurs déjà été validée par le Comité de règlement des différends (CRD) en avril 2025.

Signatures et procédures

La dénonciation évoquait aussi des irrégularités dans la



signature des rapports et du procès-verbal d'attribution provisoire. Si des manquements formels ont été relevés, l'ARCOP a estimé qu'ils n'étaient pas de nature à remettre en cause la procédure, les notifications ayant été régulièrement effectuées par la Personne responsable des marchés publics (PRMP). Un manquement confirmé sur le délai de publicité. C'est sur ce point que la dénonciation a trouvé un fondement. L'appel d'offres, lancé le 8 novembre 2024, fixait la date limite de dépôt au 25 novembre, soit 17 jours seulement, alors que

la réglementation impose un minimum de 30 jours. Aucune dérogation n'ayant été accordée, l'ARCOP a conclu à une violation manifeste de l'article 81 du Code des marchés publics.

Une décision équilibrée. En définitive, l'ARCOP a jugé la dénonciation globalement non fondée, mais a rappelé à l'ANIAC son obligation de respecter strictement les délais légaux. La décision, notifiée à la PRMP et à la DNCCP, sera publiée, réaffirmant le rôle de l'ARCOP comme garant de l'intégrité et de la transparence dans la commande publique.

Environnement

Les acteurs de la filière bois de Tabligbo et Tsévié sensibilisés pour une gestion durable des forêts au Togo

Le ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique s'est résolument engagé dans une dynamique de préservation des écosystèmes, en mettant en œuvre des politiques ambitieuses de gestion durable des forêts, de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et de promotion du reboisement.

En soutien à cette dynamique, le conseil interprofessionnel de régulation et de promotion des essences forestières (CIRPEF) a lancé, mardi 3 février 2026, à Tabligbo, dans la préfecture de Yoto, une campagne nationale d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'endroit des acteurs du secteur forestier. Cette initiative, placée sous le thème "Gestion durable de nos forêts, notre priorité", vise à rappeler aux exploitants, commerçants

et transformateurs de bois l'importance du respect du code forestier et de l'ensemble de ses textes d'application. Après Tabligbo, la sensibilisation s'est poursuivie à Tsévié, où les mêmes messages ont été relayés auprès des acteurs locaux.

Une coalition contre l'exploitation illégale et pour le reboisement

Depuis octobre 2025, le ministre chargé de



l'environnement a engagé une série de réformes destinées à assainir la gestion du secteur forestier. Par une circulaire datée du 21 octobre 2025, il a exigé l'application stricte du code forestier et de ses textes d'exécution. Cette décision traduit une volonté ferme de restaurer l'ordre dans un domaine souvent marqué par des pratiques illégales, telles que l'abattage clandestin et la commercialisation frauduleuse du bois.

Le CIRPEF a tenu à préciser,

suite aux rumeurs de pénurie de bois, qu'aucune interdiction formelle de commercialisation du bois n'est en vigueur. Les autorisations d'importation et d'exploitation privées de teck continuent d'être délivrées par les autorités compétentes. Toutefois, les acteurs de la filière ont été conviés à s'approvisionner strictement dans les dépôts légaux, afin de garantir la traçabilité et la légitimité des produits mis sur le marché.

Les séances organisées à Tabligbo et Tsévié ne

constituent qu'une première étape. Elles seront étendues à l'ensemble des régions du Togo. L'ambition est de créer une véritable culture de la gestion durable des forêts, en impliquant tous les maillons de la filière (exploitants, commerçants, artisans, transporteurs), ainsi que les collectivités locales et populations riveraines.

Ces rencontres sont également l'occasion de rappeler que la forêt joue un rôle vital dans la régulation du climat, la protection des sols, la préservation des cours d'eau et la fourniture des ressources essentielles aux communautés rurales.

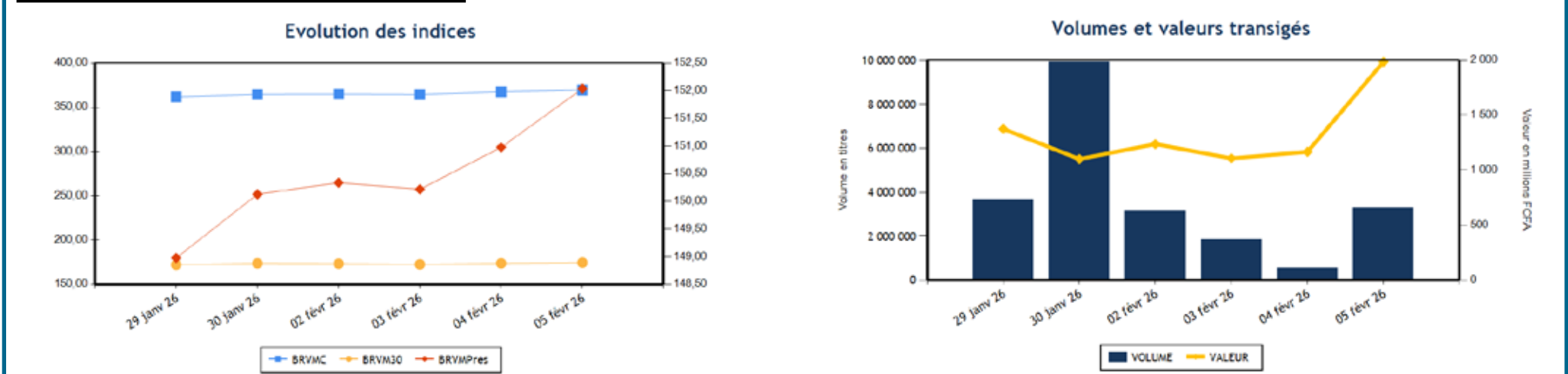
BRVM

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

jeudi 5 février 2026

N° 25

BRVM COMPOSITE	369,63	BRVM 30	174,66	BRVM PRESTIGE	152,04
Variation Jour	0,50 %	Variation Jour	0,45 %	Variation Jour	0,70 %
Variation annuelle	6,91 %	Variation annuelle	5,06 %	Variation annuelle	5,40 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	14 251 235 321 508	0,50 %
Volume échangé (Actions & Droits)	3 167 198	459,79 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	734 833 199	-36,99 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %
Nombre de titres en hausse	33	0,00 %
Nombre de titres en baisse	8	-20,00 %
Nombre de titres inchangés	6	50,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	11 519 452 112 514	-0,01 %
Volume échangé	125 158	54 316,52 %
Valeur transigée (FCFA)	1 251 530 211	82 636,94 %
Nombre de titres transigés	12	33,33 %
Nombre de titres en hausse	1	0,00 %
Nombre de titres en baisse	2	0,00 %
Nombre de titres inchangés	9	50,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	3 440	7,50 %	45,76 %
SICOR CI (SICC)	4 030	7,47 %	22,12 %
SODE CI (SDCC)	6 390	7,39 %	10,17 %
EVIOSYS PACKAGING SIEM CI (SEMC)	2 055	7,31 %	193,57 %
UNIWAX CI (UNXC)	1 770	7,27 %	26,43 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BERNABE CI (BNBC)	1 490	-3,25 %	5,67 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	4 250	-2,41 %	6,25 %
ONATEL BF (ONTBF)	2 650	-2,21 %	6,64 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	2 605	-1,70 %	-0,19 %
LOTTERIE NATIONALE DU BENIN (LNBB)	3 900	-1,02 %	-9,20 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	152,04	0,70 %	5,40 %	20 036	206 765 390	11,81
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	239,91	0,45 %	10,23 %	3 147 162	528 067 809	14,57

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	142,33	0,49 %	6,90 %	3 167 198	734 833 199	12,55

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	98,31	0,03 %	3,59 %	5 841	98 764 860	10,08
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	181,57	0,67 %	4,94 %	61 166	100 688 930	64,02
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	157,36	0,85 %	7,88 %	3 043 176	315 839 919	10,49
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	237,88	0,13 %	10,09 %	12 755	122 861 020	10,61
BRVM - INDUSTRIELS	6	171,31	2,94 %	29,46 %	30 730	61 949 415	18,98
BRVM - ENERGIE	4	121,85	1,06 %	9,86 %	10 009	23 955 940	15,06
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	118,28	2,25 %	11,69 %	3 521	10 773 115	14,65

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	12,55
Taux de rendement moyen du marché	7,17
Taux de rentabilité moyen du marché	9,15
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	182
Volume moyen annuel par séance	1 695 209,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 467 159 811,36

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	26,37
Ratio moyen de satisfaction	11,53
Ratio moyen de tendance	43,72
Ratio moyen de couverture	228,71
Taux de rotation moyen du marché	0,29
Prime de risque du marché	2,22
Nombre de SGI participantes	34

Mali

L'UEMOA accorde une donation de 100 millions de FCFA à l'État visant à combattre la recrudescence du criquet pèlerin

(CROISSANCE AFRIQUE)- Confrontée à la menace grandissante que représente le criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire, la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA) a octroyé un soutien financier de 100 millions de F CFA au Mali. La cérémonie officielle de remise du chèque s'est déroulée le jeudi 5 février 2026, sous l'égide du ministre de l'Agriculture.

Ainsi, le chèque d'un montant considérable a été remis par Roberto Alexandre Vieira, représentant résident de la Commission de l'UEMOA au Mali, en présence, notamment, de la représentante du Centre national de lutte contre le criquet pèlerin et du représentant résident de la FAO, entre autres dignitaires. Lors de son allocution, M. Vieira a souligné les principes fondamentaux de la Politique Agricole de l'Union (PAU), dont l'objectif est de répondre de manière durable aux besoins alimentaires des populations, de favoriser le développement économique et social des États membres, et de contribuer à la diminution de la pauvreté. Néanmoins, il a exprimé ses regrets qu'en dépit de plus de deux décennies de mise en œuvre et de progrès significatifs, cette politique ne parvienne toujours pas à réaliser pleinement ses objectifs. Selon lui, les défis climatiques, l'utilisation inappropriée des intrants agri-

coles, les crises sécuritaires ainsi que les organismes nuisibles des végétaux, responsables de pertes annuelles estimées à plus de 40 % des récoltes dans la région, en sont les causes. « Parmi ces organismes nuisibles, le criquet pèlerin représente une menace constante pour la sécurité alimentaire », a souligné le représentant de l'UEMOA. Il a rappelé qu'en 2004, ce fléau avait affecté près de 1,3 million d'hectares, dont 15 % de cultures et 40 % de pâturages, entraînant des pertes évaluées à environ 300 milliards de FCFA. À cette époque, les institutions de l'Union avaient mobilisé 40 milliards de FCFA pour soutenir les États membres face à la crise alimentaire. Dans cette dynamique, M. Vieira a également abordé la convention signée en 2012 entre la commission de l'UEMOA et le CILSS, portant sur le renforcement des mécanismes d'information concernant la sécurité alimentaire, la lutte contre les acridiens et la gestion des

pesticides.

En prévision d'une nouvelle crise d'envergure régionale, et compte tenu de l'évolution qualifiée de « très préoccupante » de la situation acridienne en Afrique de l'Ouest, la Commission de l'UEMOA a décidé de soutenir financièrement les structures nationales de lutte contre les acridiens des pays les plus vulnérables, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal.

Au Mali, cette subvention de 100 millions de FCFA s'inscrit dans le cadre du plan national de riposte contre le criquet pèlerin. Elle vise principalement à soutenir les opérations de surveillance, de prévention et de lutte sur le terrain afin de limiter les dégâts potentiels sur les cultures et les pâturages.

Le ministre de l'Agriculture, quant à lui, a souligné que depuis plusieurs mois, et plus particulièrement au cours de la campagne agricole de 2025, la situation phytosanitaire demeure préoccupante dans plu-



sieurs pays de la sous-région, notamment en Mauritanie, au Niger, au Maroc et dans le Sahara occidental. Cette situation est caractérisée par la présence de groupes de criquets.

« Les opérations de lutte se sont poursuivies à l'aide de moyens terrestres et aériens, couvrant plusieurs centaines de milliers d'hectares dans les zones concernées. Toutefois, une vive inquiétude a pesé sur le bon déroulement de la campagne agricole de 2025, aujourd'hui arrivée à son terme », a-t-il souligné.

En rappelant le contexte, le chef du département chargé de l'Agriculture a précisé que le Mali, dans le cadre de la campagne agricole de 2025, avait sollicité le soutien de l'UEMOA et de la FAO afin de renforcer les efforts du Gouvernement dans la gestion du risque d'expansion de la situation acridienne vers le territoire national. Une telle

expansion, a-t-il averti, pourrait avoir des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

C'est dans cette dynamique qu'il a tenu à saluer les réponses favorables apportées par les partenaires techniques et financiers, notamment la FAO, qui a accordé une contribution de 60 000 dollars américains, soit environ 32 millions de FCFA, ainsi que l'UEMOA, dont l'appui s'élève à 100 millions de FCFA. Par le biais de cette cérémonie de remise officielle de la contribution spéciale de l'UEMOA, il s'agit de mettre en exergue un modèle de réponse efficace et solidaire à l'appel d'un État membre confronté à des défis pressants de développement, notamment le péril acridien et ses conséquences potentielles sur l'agriculture et l'environnement.

Financement

La Banque mondiale soutient l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'électricité du Gabon

WASHINGTON, 5 février 2026 - La Banque mondiale a approuvé aujourd'hui un financement de 150 millions de dollars de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) en faveur de la République du Gabon pour le Projet d'accès aux services de base et d'amélioration des performances (PASBAP).

L'opération soutiendra les priorités du gouvernement consistant à moderniser les services d'eau et d'électricité, à promouvoir l'accès universel et à renforcer la viabilité financière des prestataires de services, tout en contribuant aux objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Bien que 90 % de la population urbaine ait accès aux services d'eau de base et 94 % à l'électricité, les avantages

escomptés sont compromis par de fréquentes interruptions et une qualité sous-optimale. Cependant que seulement 55 % de la population rurale du Gabon a accès à l'eau et 29 % à l'électricité. L'absence quasi totale d'infrastructures sanitaires et de traitement des boues fécales au Gabon entraîne une contamination généralisée des eaux de surface et souterraines ainsi qu'un risque accru de maladies d'origine hydrique. Le financement approuvé

vient soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour relever ces défis en matière d'accès et de qualité de service, en combinant des investissements dans des infrastructures résilientes au changement climatique avec le renforcement des politiques, des institutions et des réglementations sectorielles. Le projet PASBAP devrait bénéficier à environ 535 000 personnes grâce à l'élargissement de l'accès à l'eau courante et à l'électricité, à

l'amélioration de la fiabilité et de la qualité des services existants et à l'introduction de services d'assainissement gérés en toute sécurité. Le projet met également fortement l'accent sur la résilience climatique et le déploiement de solutions à faible émission de carbone, notamment dans les zones rurales et périurbaines.

« L'amélioration de l'accès aux services de base est essentielle pour renforcer le capital humain, soutenir une croissance économique inclusive et accroître la résilience aux chocs climatiques, souligne Cheick Fantamady Kanté, directeur de division de la Banque mondiale pour le Cameroun, la République centra-

fricaine, la République du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Ce projet combine des investissements prioritaires avec les réformes nécessaires pour améliorer durablement les performances du secteur et garantir des services fiables aux ménages et aux entreprises. »

Le projet s'inscrit dans le droit fil du Plan national de développement (PND) 2025-2032 du Gabon, du cadre de partenariat de la Banque mondiale avec le Gabon, de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour l'eau visant à améliorer la sécurité hydrique d'ici 2030 et de son initiative Mission 300 visant à raccorder les populations africaines à l'électricité d'ici 2030.

21^e anniversaire de son rappel à Dieu

Hommage du peuple togolais au Père de la Nation

Les souvenirs du Général Gnassingbé Eyadéma demeurent vivaces dans la mémoire collective du peuple togolais. À l'occasion du 21^e anniversaire de son rappel à Dieu, cet homme de paix et artisan de l'unité nationale a été honoré à travers des prières œcuméniques et musulmanes organisées ce 5 février 2026 au Palais des Congrès de Kara, en présence du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé.

Il avait à ses côtés les présidents des institutions de la République, des membres du gouvernement, des députés à l'Assemblée nationale, les représentants du corps diplomatique, les membres de la famille éplorée, les autorités militaires, administratives, religieuses, traditionnelles et les forces vives de la nation venues de tous les coins du pays.

Ce moment de recueillement a permis d'implorer le repos éternel de l'âme du Père de la Nation et de formuler des vœux de paix, de cohésion nationale et de stabilité pour le Togo.

Au cours de la prière œcuménique, réunissant les confessions catholique et évangélique presbytérienne, les officiants ont prié pour le repos éternel de l'âme de l'illustre disparu Gnassingbé Eyadéma, Père de la Nation.

Ils ont exhorté les fidèles

à cultiver l'amour de la patrie et à œuvrer pour l'unité nationale, gages de la construction et de la transformation du pays sous la protection divine. Des lectures de textes bibliques ainsi que les prestations de plusieurs chorales ont ponctué cette célébration œcuménique.

S'ensuivit la prière musulmane. Les officiants ont rendu un vibrant hommage à feu Président Gnassingbé Eyadéma, Père de la Nation. Dans leurs invocations, ils ont rappelé la dimension spirituelle, humaine, politique et diplomatique de l'illustre disparu.

« Il y a de cela 21 ans qu'il a plu au Créateur Allah de rappeler à lui le Père de la nation togolaise, feu Président Gnassingbé Eyadéma, au moment où le peuple togolais s'y attendait le moins. Le Président Eyadéma nous a quittés, vêtu de plusieurs qualités morales aux multiples dimensions. Diplomate de



l'amitié, de la fraternité et des relations de bon voisinage, convaincu que seules la paix et l'entente entre les États peuvent garantir le bien-être des peuples, c'est cet homme et ce messager que nous pleurons aujourd'hui. » Poursuivant leur message, les officiants musulmans ont souligné le caractère providentiel du Général Eyadéma pour le Togo et pour l'Afrique.

« Papa Eyadéma a été un homme providentiel pour le Togo. Ses qualités humaines exceptionnelles nous enseignent non seulement la grande valeur de la paix et l'intérêt de la préserver, mais aussi et surtout la

nécessité de maintenir la cohésion nationale et de poursuivre la consolidation du patriotisme et de la souveraineté de nos États. » Dans un contexte international marqué par de profondes mutations, ils ont formulé les vœux de paix et de santé à l'endroit du Président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé qui s'investit pour la consolidation de la stabilité au Togo et en Afrique notamment dans la région des Grands Lacs. Par son sens de sacrifice, ses actions déterminantes, son ferme engagement pour l'intégration sous-régionale et africaine, le Président Eyadéma a

marqué son époque et reste un visionnaire inoubliable qui demeure une référence pour toutes les générations. Il a su mettre de nombreux peuples à l'abri des guerres fratricides, des conflits larvés ou ouverts entre pays avec leurs effets pervers. Toutes ces initiatives reconnues et saluées par les acteurs épris de paix et de développement économique et social lui ont valu de nombreuses distinctions honorifiques. Aujourd'hui, la nation togolaise et le reste du monde lui sont reconnaissants et lui rendent un hommage mérité.

Kpendjal/Santé

Un site pour la construction d'infrastructures sanitaires modernes à Natchabonga

Mandouri, 6 fév. (ATOP) - Le maire de la commune de Kpendjal 2, Tiwaga Pouguinimpo a remis, le jeudi 5 février à Natchabonga (canton de Borgou), un site pour la construction de nouvelles infrastructures sanitaires modernes.

Cette initiative du gouvernement s'inscrit dans le cadre de la politique de modernisation des infrastructures sanitaires. Elle vise à rapprocher les centres de santé des

populations. D'une superficie d'environ quatre hectares, le site accueillera plusieurs ouvrages destinés à offrir des soins de santé de qualité.

Le maire de la commune Kpendjal 2 a exprimé sa gratitude aux autorités,



notamment au Président du Conseil, Faure Gnassingbé, pour son souci constant en

faveur des soins de qualité aux populations locales. Il s'est engagé à veiller au bon

déroulement des travaux.

Le directeur préfectoral de la Santé de Kpendjal, Agouda Baloké a salué les multiples actions du gouvernement en faveur des populations de Kpendjal en général, et de la commune 2 en particulier. Il a souligné que ce projet va améliorer significativement les conditions de vie des populations en matière de santé.

SAVOURE TON
FRUITSTYLE!

